



ARRETE MUNICIPAL N°2026/18-05/001
ARRETE DE DELEGATION A UN ADJOINT

Le Maire de la commune de Salles sur l'Hers,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-18,

Vu la délibération n°2026-03-20/001 en date du 20 mars 2026 fixant à 4 le nombre des adjoints au maire,

Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Madame RIBET Marie-Claude en qualité de première adjointe au maire en date du 20 mars 2026,

Considérant qu'il est nécessaire pour la bonne administration de la commune de déléguer à Madame RIBET Marie-Claude, 1^{ère} adjointe au maire, les attributions suivantes relatives aux domaines de l'Urbanisme ainsi qu'aux domaines de la Vie Sociale, Associative, Sportive et Culturelle,

ARRÊTE

Article 1 : Madame RIBET Marie-Claude, 1^{ère} adjointe au maire est déléguée pour intervenir dans les domaines suivants :

- Urbanisme
- Vie sociale et citoyenne : projet MARPA, service à la personne, offre médicale, démocratie participative et cohésion sociale intergénérationnelle.
- Associatif
- Sportif
- Culturel

Article 2 : L'adjoint délégué assurera l'instruction et le suivi des dossiers relevant de sa compétence et pourra signer tous les documents y ayant droit.

Article 3 : Cet arrêté annule et remplace l'arrêté n°2026/03-25/001 en date du 25/03/2026.

Article 4 : La secrétaire générale de mairie est chargée de l'application du présent arrêté qui sera affiché en mairie, notifié à l'intéressée et transmis à Monsieur le Préfet.

Fait à Salles-sur-l'Hers, le 18 mai 2026.

Notifié le :

Signature :

Le Maire,

Robert BATIGNE



Mairie de Salles-sur-l'Hers

14 Place Marengo, 11410 Salles-sur-l'Hers

☎ 04 68 60 30 22 ✉ contact@sallessurlhers.fr

www.sallessurlhers.fr

